

Conditions générales de vente



1. Champ d'application

L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces conditions générales de vente reprennent les mentions obligatoires prévues dans les articles R111-1 et suivants du Code de la consommation.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du professionnel de service RÉMY SERRE et de ses clients.

Tout utilisateur est tenu de consulter régulièrement les conditions générales de vente, et d'en prendre connaissance avant de procéder à tout paiement.

Le droit applicable dans le cadre de ces conditions générales de vente est le droit français, de manière exclusive, en exclusion de tout autre élément d'extranéité pouvant engendrer un conflit de loi ou de juridiction internationale. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

Pour pouvoir accéder aux services du professionnel, il faut avoir la pleine capacité juridique c'est à dire être une personne physique ou représenter une personne morale, majeure (+ de 18 ans) au moment de la signature du contrat et ne pas être frappée d'une incapacité totale ou partielle.

Le Professionnel et le client sont d'accord que l'acceptation de ces Conditions Générales de Vente ne vaut ni un contrat de travail, ni un pacte d'associés, ni un pacte d'actionnaires. Faire appel ses services ne vaut aucunement fusion, scission ou création d'une nouvelle forme de société. En faisant appel à ses services, le client n'acquière aucunement un titre, d'actions ou de parts sociales dans la société sur la base de cet engagement contractuel,

Toutes les clauses présentes dans ces conditions générales de vente sont indépendantes les une des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres, qui continuent de produire leur plein effet. La nullité d'une des clauses ne peut pas menacer la survie du contrat d'adhésion pris entre le professionnel et le client.

2. Objet

Les prestations proposées sont :

-Prestation de service équin (liste non exhaustive et non cumulative) :

Entretien et gestion d'une écurie, gardiennage des chevaux, soins courants, accompagnement cavalier (groom), transports d'équidés en véhicule léger.

Les tâches à effectuer sont à définir entre le client et le professionnel.

Aucun engagement contractuel n'est possible.

- Séance de shiatsu pour chevaux :

Basé sur les connaissances de la médecine traditionnelle chinoise, c'est une technique manuelle de pression relâchement sur les méridiens d'énergie qui permet de ré-équilibrer énergétiquement le corps du cheval. Cette séance se déroule sur le lieu de détention du cheval, que cela soit au domicile du propriétaire ou dans une écurie.

Si nécessaire, le professionnel se réserve le droit de modifier le contenu des services, en appliquant des modalités particulières, afin de répondre au mieux aux besoins du cheval.

La professionnelle peut décider de modifier librement ses offres et services pour l'avenir.

Il est toujours possible de demander des modalités sur mesure au professionnel.

Elles peuvent donc être convenues entre le client et le professionnel, mais doivent faire l'objet de la validation d'un devis et d'un contrat signé dans le délai fixé entre les parties.

Les séances proposées par le professionnel concernant le shiatsu sont d'une durée moyenne d'une heure. La durée de la séance sera modulée selon les capacités physiques et émotionnelles du cheval. En cas de séance plus courte qu'une heure afin de respecter les capacités du cheval, la séance reste due.

Pour plus d'informations <https://www.rshiatsuequin.fr>

3. Obligations

Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les réactions fortes de votre animal. Certaines manipulations peuvent néanmoins surprendre l'animal qui peut avoir des réactions imprévisibles. Ces réactions seront gérées au mieux afin de garantir ma sécurité et celle de votre animal.

Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels vous m'avez sollicité. Lors de la séance, les besoins de l'animal seront néanmoins placés en priorité.

J'atteste avoir une assurance responsabilité professionnelle et être à jour de ses obligations déclaratives.

Pour rappel, le shiatsu n'est pas une pratique médicale, ni un massage, ni de l'ostéopathie, ni une idéologie. Le shiatsu ne constitue aucunement un moyen de dépistage d'une maladie. Il ne permet ni l'établissement d'un diagnostic, ni le traitement d'une maladie.

Je m'engage donc à :

Garantir la confidentialité et l'équité, d'éviter toute dérive sectaire et tout prosélytisme politique ou religieux.

Ne pas poser de diagnostic.

Ne pas prescrire ou conseiller des médicaments.

Ne pas interrompre ou modifier un traitement vétérinaire.

Ne pas critiquer les avis, conseils, diagnostics, prescriptions de professionnels de la santé.

Se former en continu afin de connaître les limites de ma pratique.

Référer à un professionnel de santé compétent lorsque la santé de l'animal le nécessite ou qu'un doute est présent sur ce sujet.

En cas de présence ou de suspicion de maladie contagieuse ou de parasites transmissible dans l'écurie (gourme, herpes-virus, poux, etc.) il est votre responsabilité de me prévenir. Je me réserve le droit d'annuler la séance.

Votre animal doit impérativement être à jour de ses vaccinations obligatoire et vous disposez également d'une assurance responsabilité civile.

Le client prendra les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité du professionnel ainsi que celle de son animal lors de la séance.

Pour les chevaux, je recommande de prévoir un lieu d'attache sécurisé, et sur un sol stable. Merci de privilégier un lieu de séance que le cheval connaît et où il sera calme.

Je peux être amenée à refuser ou arrêter la séance dans les cas suivants (liste non exhaustive et non cumulative) :

- Les conditions de travail risquent de mettre en danger ma sécurité ou celle d'autrui.
- Votre demande n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.
- L'animal est malade.
- L'animal n'est pas couvert par une assurance responsabilité civile.

Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de la part du professionnel, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le client, seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

Pour le bon déroulement de la prestation, les parties échangeront par message, e-mail, téléphone ou réseaux sociaux pour faire des points ponctuels.

Le client est seul responsable des faits de son cheval, en cas de blessure, morsure, agression, fuite ou tout autre acte rattaché aux faits de son cheval : avant, pendant ou après la séance. Ma responsabilité ne saurait être engagée pour manque de résultat sur le comportement de votre animal faisant l'objet d'une prestation.

Le client s'engage à verser la somme due au titre la prestation réservée.

Il est interdit :

De violer les droits de propriété intellectuelle des supports de prestation de toute nature.

D'enregistrer et diffuser les conversations privées tenues dans le cadre de la prestation.

De nier les besoins fondamentaux de l'espèce ainsi que les besoins propres à l'individu.

De faire preuve de négligence envers les soins vétérinaires nécessaires à l'animal.

De faire preuve de violence envers l'animal. Est considéré comme acte violent tout acte ne respectant pas les principes d'apprentissage de l'animal ainsi que les actes coercitifs.

Les punitions corporelles envers l'animal sont banni des séances.

4. Tarifs

Le client doit au préalable prendre rendez-vous par mail, téléphone, ou SMS.

Je me réserve le droit de refuser une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses capacités ou sont du ressort d'une autre profession du bien-être et/ou de la santé animale, ou en cas de motifs légitimes invoqués, en application de l'article L121-11 du Code de la Consommation.

Avant de procéder à une réservation de séance, le client est tenu de s'assurer que le produit ou le service souscrit correspond pleinement à sa demande. Si le client constate une irrégularité, il doit la rapporter au professionnel avant la réservation. Toute réservation est un acte ferme et définitif, et vaut engagement contractuel.

Pour accéder aux services du professionnel, le client devra s'acquitter du paiement correspondant aux prix indiqués avant le début de la séance.

La gamme tarifaire est prévue telle que suit :

- Séance de shiatsu pour chevaux : 60 euros TTC (hors frais de déplacement)
- Forfait de 4 séances de shiatsu pour chevaux : 220 euros TTC (hors frais de déplacement)
 - Prestation de service équin :
 - 25€ TTC de l'heure (1h)
 - 23,50€ TTC de l'heure en forfait demi journée (4h)
 - 22,50€ TTC de l'heure en forfait journée (8h)

En cas d'incohérence entre le tarif affiché sur le site internet et le tarif sur les conditions générales de vente, le tarif applicable est celui qui figure dans ces présentes conditions générales de vente.

Les moyens de paiement acceptés par le professionnel sont les chèques, espèce et virements bancaires. Aucun paiement en plusieurs fois n'est autorisé, sauf accord express du professionnel. La somme correspondant au montant dû pour la prestation reste exigible à la date de la demande, dès la réception de la facture.

Le professionnel est exonéré de la TVA en application des articles 151 et 293 B du Code Général des Impôts. Le professionnel s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les tarifs proposés dans le cadre de réductions et les promotions accordées sont définis ou

accordés par le professionnel dans un délai déterminé. Aucun escompte ni acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Le montant des indemnités pour frais de recouvrement est de 40€ HT.

5. Report et annulations

Toute demande de report de la prestation du professionnel doit être adressée par écrit (par mail ou SMS), au minimum 2 jours avant la date prévue.

Au-delà de ce délai, aucune demande de report de participation ne sera retenue. Dans tous les cas, la prestation restera due.

Le professionnel peut également être amené à reporter les dates de la prestation. Dans ces cas, le professionnel s'engage à informer le client par écrit dans les plus brefs délais et à reporter la séance. Si le client n'est pas disponible sur ces nouveaux créneaux, il bénéficiera d'un report sans frais de la prestation, jusqu'à 3 mois après le report programmé.

Annulation:

Pour bénéficier immédiatement des services proposés, le client renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation, prévu par le Code de la Consommation. En application de ces dispositions législatives, le client ne pourra pas bénéficier du délai de rétractation de 14 jours si il souhaite commencer la prestation dès la réservation.

Le client reconnaît, en acceptant ces présentes conditions générales de vente, que la renonciation expresse est la seule condition pour pouvoir bénéficier des services, avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours, lors des accords conclus à distance.

Le client peut annuler son rendez vous en Région Rhône-Alpes, à condition de prévenir par écrit (donc par mail ou SMS) au moins 2 jours avant la date prévue, pour bénéficier d'une annulation sans frais.

Dans le cas des séances hors Région Rhône-Alpes (en tournée), l'annulation d'une séance devra se faire au minimum 8 jours avant la date prévue pour bénéficier d'une annulation sans frais.

Pour toute annulation réalisée en dehors de ces délais, l'intégralité du prix de la séance reste due.

L'annulation doit être communiquée au professionnel : contact@rshiatsuequin.fr

6.Litiges

Pour une réclamation, le client doit adresser une réclamation par écrit. Le professionnel dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Si aucune solution proposée ne convient, nous nous efforcerons de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant toute procédure judiciaire.

En cas de litige, le client s'engage à saisir la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. Si le client est non professionnel, le client peut saisir gratuitement le centre de médiation compétent pour traiter les litiges .

Dans tous ces cas de figure, les différends et litiges doivent rester strictement confidentiels et ne peuvent pas faire l'objet d'une crise médiatique causée par l'une des parties.

Dans le cadre d'un litige, et en l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui du ressort de la Cour d'appel du professionnel, hors dispositions légales contraires.

7.Divers

Afin d'améliorer les services proposés, le professionnel peut demander au client un retour statistique sur ses prestations à des fins commerciales (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commerciale de ses pratiques...).

Le professionnel après une prestation, peut proposer au client de remplir un questionnaire de satisfaction client, qui sera utilisé uniquement à des fins professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

Le professionnel peut diffuser des témoignages vidéos, audios et extraits de conversation entre lui et son client afin de promouvoir son activité, sans dévoiler de données personnelles permettant l'identification de son client, sauf en cas d'autorisation expresse de sa part.

Conformément à l'article 9 du Code civil, tous les clients ont le droit à la protection de leur images, dont leur voix, et leur vie privée. L'utilisation de photographies, audios et vidéos les concernant doit faire l'objet d'une cession de droit à l'image consentie par écrit. La cession des droits d'image à laquelle le client consent est valable pour 10 ans à compter de son autorisation écrite.

Le droit à l'image cédé vaut sur tous les supports écrits, audios et vidéos nécessaires afin de promouvoir les services réalisés par la professionnelle, réaliser des contenus publicitaires ou de prospection, sur tout support de quelque nature que ce soit. L'exploitation des supports concernés par le droit à l'image est restreinte à l'Union européenne.